

Essonne

14e RANDO CHALLENGE DE L'ESSONNE

18 septembre 2022

Règlement de la catégorie **COMPÉTITION**

1. CONSIGNES

- Appel individuel des équipes à 5 mn d'intervalle à partir de 9 h 00 (selon tableau des départs)
- Chaque équipe reçoit 2 cartes du parcours à l'échelle 1 / 25 000, dont une plastifiée, une fiche de contrôle sur laquelle sera indiquée l'heure de départ prévue ainsi qu'une documentation.

À partir de cet instant le temps est comptabilisé.

- Vous devez préparer votre randonnée et déterminer votre temps cible sachant que :
 - vous devez mesurer sur la carte la longueur du parcours,
 - vous devez relever sur la carte le dénivelé positif du parcours,
 - 100 m de dénivelé doivent être considérés comme 1 000 m de développé, (règle du km effort)
 - la vitesse imposée est de 4 km/h,
 - vous en déduisez le temps de marche nécessaire, auquel il conviendra d'ajouter un forfait de 45 mn pour la préparation, le pointage des bornes et les réponses aux questions ou vos éventuelles pauses.
- Vous mentionnerez ce total (appelé « temps cible ») sur la fiche de contrôle et remettrez celle-ci au contrôle départ avant de quitter la salle. Ce temps sera également consigné sur une feuille d'émargement que vous signerez.
- À chaque borne une question vous sera proposée avec trois propositions de réponse (A, B, ou C). Il faudra poinçonner sur la fiche de contrôle la **ou les** cases correspondant à votre réponse avec la pince accrochée à chaque borne.
- À chaque borne il faudra faire un trou dans la carte plastifiée du parcours à l'aide de l'épingle de sûreté fournie à chaque équipe. La perforation est à faire à l'emplacement exact où vous avez trouvé la borne. Pour chaque borne la carte ne doit comporter qu'un seul trou. La tolérance est fixée à 75 m de diamètre sur le terrain, soit 3 mm sur la carte.
- Au retour l'équipe **au complet** doit se présenter au bureau de contrôle pour remettre sa carte et sa fiche de contrôle. L'heure de présentation de cette fiche (ou, au choix du capitaine, une heure plus tardive) sera relevée et consignée sur celle-ci ainsi que sur la feuille d'émargement qu'il vous faudra signer à nouveau.

2. PRÉCISIONS


- **L'utilisation du GPS** sous quelque forme que ce soit (autonome, smartphone, montre, appareil photo,....) **et du téléphone portable est interdite pendant l'épreuve**
- **mais il n'est pas interdit - et même conseillé - de prendre des photos.**

Essonne

14e RANDO CHALLENGE DE L'ESSONNE

18 septembre 2022

- En cas de problème, et seulement dans ce cas, le responsable d'équipe pourra utiliser son téléphone portable pour prévenir les organisateurs.

 **06 08 24 50 32 (directeur épreuve)**

- **L'heure ultime d'arrivée est fixée à 16h30.** Toute équipe doit rallier la salle du pont de bois à Saint-Chéron (lieu de départ) avant cette heure sinon elle ne sera pas classée (ses points de pénalités lui seront cependant communiqués).

3. RÉSULTATS et CLASSEMENT

Les points de pénalité sont appliqués selon le barème suivant :

- 1 point par minute d'avance ou de retard entre votre temps cible (calculé et remis au départ) et le temps de référence calculé par les organisateurs
- 1 point par minute d'avance ou de retard entre votre temps cible et votre temps réel de parcours
- 10 points par borne mal positionnée (absente du cercle de référence de 3 mm)
- 15 points par borne excédentaire (une seule perforation par cercle, le nombre total de perforations doit être inférieur ou égal au nombre de bornes mises en place)
- 5 points en cas de réponse fausse ou incomplète
- 20 points en l'absence de réponse ou de mauvais poinçon

Le nombre de points de chaque équipe sera affiché à l'issue de l'épreuve.

Après avoir consulté les résultats provisoires les concurrents disposeront d'un délai de 30 minutes pour les contester auprès du jury et en obtenir réponse.

A l'issue de ce délai, le classement officiel sera proclamé.

4. SÉCURITÉ

Vous devrez respecter le code de la route, en particulier utiliser les passages pour piétons (ils sont multiples sur votre itinéraire ou à proximité immédiate) et les consignes de sécurité éventuellement positionnées sur votre parcours.

5. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

Cette épreuve est labellisée pour le championnat de France.

Elle applique le règlement fédéral en vigueur pour la saison sportive 2022-2023 auquel il convient de se référer pour toute précision.

Ce règlement des Rando-Challenges® est disponible sur le site fédéral et sur www.rando91.com.